

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 12 février 1979

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES SPORTS

LE HOCKEY—DEMANDE DE RÈGLEMENT DE LA QUESTION
RELATIVE À LA COUPE DU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43
DU RÈGLEMENT

M. Otto Jelinek (High Park-Humber Valley): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire très urgente.

Étant donné que des conflits au sein de Hockey Canada et de l'Association canadienne du hockey amateur ont occasionné la remise à plus tard du championnat de la Coupe du Canada qui devait avoir lieu cet automne et que cette annonce fait immédiatement suite à la victoire impressionnante de l'équipe soviétique sur celle de la Ligue nationale, ce qui donne aux autres pays l'impression que les Canadiens n'ont pas l'esprit sportif, je propose, avec l'appui du député de Hastings (M. Ellis):

Que la Chambre, en plus de féliciter les Soviétiques pour leur brillante victoire dans la course au championnat de la Coupe du Défi, demande au ministre d'État (santé et sport amateur) de prendre toute les mesures nécessaires pour résoudre les différends qui opposent les deux associations de hockey qui relèvent d'elle, notamment Hockey Canada et l'ACHA, afin que les matchs de championnat de la Coupe du Canada aient lieu comme prévu et qu'ils se déroulent dans l'esprit d'unité qui a caractérisé les séries de championnats précédentes.

M. l'Orateur: A l'ordre. La partie de cette motion qui a trait aux félicitations étant d'une importance secondaire, je demande à la Chambre si elle consent unanimement à discuter de cette motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

LES SUBVENTIONS AU HOCKEY AMATEUR—RECOURS À
L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet de la même question.

Étant donné les résultats de la partie de hockey hier soir à New York entre l'équipe nationale soviétique et une équipe d'étoiles de la Ligue nationale et comme le gouvernement se propose de gaspiller environ 18 millions qui seront distribués à des équipes professionnelles de hockey appartenant à des particuliers, je propose, appuyé par le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin):

Qu'on annule ce don de 18 millions et qu'on y substitue des fonds supplémentaires accordés au hockey amateur afin de permettre aux équipes de subir un entraînement sérieux qui comprendrait une étude approfondie du programme de hockey soviétique et européen et en outre, qu'une récompense spéciale soit accordée à M. Roger Doucette qui a gagné la bataille des hymnes nationaux.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle unanimement à la présentation d'une motion de ce genre?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'UNITÉ NATIONALE

L'OPPORTUNITÉ DE CLARIFIER LES DÉCLARATIONS DE
CERTAINS MINISTRES—MOTION EN VERTU DE L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une motion de nature urgente.

Étant donné les déclarations du premier ministre (M. Trudeau) qui a prédit que la perte du Québec entraînerait la perte du Canada et comme ces déclarations sont contradictoires, compte tenu des récentes remarques du ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales (M. Reid) et celles du ministre des Approvisionnements et Services (M. De Bané) qui a prétendu que, si une forte majorité de Québécois se prononçait en faveur de la séparation, les libéraux ne pourraient faire autrement que de laisser agir le Québec, ce qui encore une fois semble incompatible avec les remarques du secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Jamieson) qui a déclaré que le gouvernement ne négocierait pas la souveraineté-association, je propose, appuyé par le député de South Shore (M. Crouse):

Que la Chambre charge le gouvernement d'expliquer les déclarations contradictoires des divers ministres qui engendrent l'incertitude et prêtent un caractère légitime à la cause séparatiste au Québec.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle unanimement à la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

STATISTIQUE CANADA

LE RÉTABLISSEMENT DE L'INDICE GÉNÉRAL DES PRIX DE
GROS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement pour proposer une motion urgente et de pressante nécessité.